



## Tarifs de l'Office

Pour les actes tarifés, il convient de se reporter aux articles L444-01 et A444-53 et suivants du Code de la Consommation

### Droit commercial et des sociétés

#### Bail commercial et professionnel

<b>Honoraires :</b>	Un mois de loyer hors taxes	Honoraires plancher : 600 € HT	Soit <b>720 € TTC</b>
---------------------	-----------------------------	--------------------------------	-----------------------

*Les honoraires sont perçus de la manière suivante : lors de la signature de l'acte*

#### Cession de fonds de commerce / Cession de bail

<b>Honoraires :</b>	En fonction du prix de cession	Honoraires plancher 1 700 € HT	Soit <b>2 040 € TTC</b>
---------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------------------

Fraction du prix de cession	Taux applicable
De 0 € à 100 000 €	3,5 %
100 001 € à 300 000 €	3 %
300 001 € à 600 000 €	2,5 %
600 001 € à 900 000 €	2 %
Au-delà de 900 000 €	1,5 %

*Les honoraires sont perçus de la manière suivante :*

- La moitié au jour de l'avant-contrat
- Le reliquat lors de l'acte définitif



### Cession de parts sociales

**Honoraires :** En fonction du prix de cession    Honoraires plancher 750 € HT    Soit **900 € TTC**

Fraction du prix de cession	Taux applicable
De 0 € à 300 000 €	2 %
300 001 € à 600 000 €	1,5 %
600 001 € à 900 000 €	1,25 %
Au-delà de 900 000 €	1 %

Les honoraires sont perçus de la manière suivante :

- La moitié au jour de l'avant-contrat
- Le reliquat lors de l'acte définitif

### Rédaction de statuts de société

**Honoraires :** Entre 1 100 € et 1 750 € HT selon la mission qui sera confiée    Soit entre **1 320 € et 2 100 € TTC**

NB : Ce coût est forfaitaire et inclut les frais de publicité et de greffe

Les honoraires sont perçus de la manière suivante : au plus tard lors de la signature des statuts

### Déclaration des bénéficiaires effectifs

**Honoraires :**    100 € HT    Soit **120 € TTC**

Les honoraires sont perçus de la manière suivante : au jour de la signature de la convention d'honoraires

### Dissolution d'une société civile ou commerciale

**Honoraires :**    2 000 € HT    Soit **2 400 € TTC**

Les honoraires sont perçus de la manière suivante : au jour de la signature de la convention d'honoraires



## Prestations diverses

### Promesses de vente immobilière

Honoraires :		100 € HT	Soit <b>120 € TTC</b>
--------------	--	----------	-----------------------

NB : Ce coût ne comprend pas les droits, frais, formalités et débours

*Les honoraires sont perçus de la manière suivante : au jour de la signature de la promesse*

### Établissement de procuration

Honoraires :		20 € HT	Soit <b>24 € TTC</b>
--------------	--	---------	----------------------

Représentation du client à l'acte par un collaborateur de l'étude :			<b>Sur devis</b>
---	--	--	------------------

*Les honoraires sont perçus de la manière suivante : au jour de la signature de la convention d'honoraires*

### Avenant à la promesse de vente ou autre convention

Honoraires :		100 € HT	Soit <b>120 € TTC</b>
--------------	--	----------	-----------------------

### Convention d'occupation précaire / de remise anticipée des clés

Honoraires :		125 € HT	Soit <b>150 € TTC</b>
--------------	--	----------	-----------------------

### Demande de décompte de remboursement anticipé (prêt autre qu'hypothécaire)

Honoraires :		50 € HT	Soit <b>60 € TTC</b>
--------------	--	---------	----------------------

### Remboursement de prêt autre qu'hypothécaire

Honoraires :		50 € HT	Soit <b>60 € TTC</b>
--------------	--	---------	----------------------

### Certification matérielle de signature

Honoraires :	A l'étude (par signature et par document) :	35 € HT	Soit <b>42 € TTC</b>
--------------	---	---------	----------------------

	A l'extérieur sur rendez-vous – départements 54, 55 et 88 (par signature et par document) :	150 € HT	Soit <b>180 € TTC</b>
--	---	----------	-----------------------



## Dispositions testamentaires

### Testament olographe

<b>Honoraires :</b>	Remise d'un testament olographe pour assurer sa conservation	70 € HT	Soit <b>84 € TTC</b>
NB : Ce coût est forfaitaire et inclut les frais d'enregistrement			
	Conseil en vue de la rédaction d'un testament		<b>Offert</b>

## Accompagnement et gestion d'une succession

### Déblocage des comptes

<b>Honoraires :</b>	Par établissement bancaire :	50 € HT	Soit <b>60 € TTC</b>
---------------------	------------------------------	---------	----------------------

### Paiement des passifs et factures

<b>Honoraires :</b>	Jusqu'à 5 factures		<b>Offert</b>
	Règlement de 6 à 10 factures (forfait)	50 € TTC	Soit <b>60 € TTC</b>
	Au-delà, par facture acquittée	20 € TTC	Soit <b>24 € TTC</b>

### Compte de répartition

<b>Honoraires :</b>	Entre les héritiers des sommes issues d'une succession	<b>1 % TTC des sommes réparties</b>	
---------------------	--	-------------------------------------	--

### Convention de quasi-usufruit

<b>Honoraires :</b>	<b>Sur devis</b>		
---------------------	------------------	--	--

### Mise à jour des statuts d'une société après un décès

<b>Honoraires :</b>		1 000 € HT	Soit <b>1 200 € TTC</b>
NB : Ce coût est forfaitaire et inclut les frais de publicité et de greffe			



Office de  
**LA CITÉ**  
des **DUCS**

  
Notaire

23 place des Vosges  
54000 Nancy

Tél. : 03 10 45 19 65

Mail : [office54110.nancy@notaires.fr](mailto:office54110.nancy@notaires.fr)

Site : <https://www.richard-cassiaux.notaires.fr>

## Expertise immobilière

Évaluation			
Avis de valeur d'un lot / terrain		120 € HT	Soit <b>144 € TTC</b>
Avis de valeur d'une maison		150 € HT	Soit <b>180 € TTC</b>
Avis de valeur d'un immeuble entier			<b>Sur devis</b>
NB : L'avis de valeur est offert si l'estimation est réalisée en vue d'une vente confiée à l'Office			